



**22 MARS 2023
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**RAPPORT
D'ORIENTATIONS
BUDGETAIRES
2023**

SOMMAIRE

INTRODUCTION

I – Analyse du compte administratif 2022

1 - *Vision consolidée*

2 - *Investissement : les réalisations 2022*

II – Le contexte national et ses impacts pour Grand Orb

1 – *La Dotation Globale de Fonctionnement*

2 – *Les allocations compensatrices et la dotation de compensation*

3 – *Le Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales*

4 – *Les attributions de compensation*

5 – *La fiscalité*

III – La dette

IV – Les engagements pluriannuels envisagés

V – Les orientations budgétaires 2023

VI – Structure et évolution des effectifs

ANNEXES

INTRODUCTION

- La date limite de vote du budget primitif 2023 est fixée le 15 avril.
- Concernant le débat d'orientation budgétaire, la Communauté de Communes est soumise aux obligations suivantes :
 - Organiser un débat sur les orientations principales des budgets (principal et annexes) dans un délai de 10 semaines maximum précédant l'examen de celui-ci par le conseil communautaire (application du référentiel M57 à compter du 1^{er} janvier 2023).
 - Le ROB, rapport d'orientation budgétaire, est le support de ce débat qui a pour but de renforcer la démocratie participative en instaurant une discussion au sein de l'assemblée délibérante sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité.
- Compte-tenu de la taille de la Communauté de Communes GRAND ORB, 20 540 habitants au 01/01/2022, le ROB devra conformément aux articles L5211-36 et L2311-1-2 du code général des collectivités territoriales au minimum contenir les informations suivantes :
 - Les orientations budgétaires,
 - Les engagements pluriannuels envisagés,
 - La structure et la gestion de la dette,
 - Une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs,
 - Le rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la Communauté, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.
- Le rapport sera transmis par la Communauté de Communes aux Maires des Communes membres dans un délai de quinze jours à compter de son examen par le conseil.
- Il est mis dans les quinze jours suivants la tenue du débat d'orientation budgétaire à la disposition du public au siège de la Communauté de Communes.
- Le public sera avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen.

DONNEES MACROECONOMIQUES

La croissance du PIB s'est maintenue en 2022, grâce à une forte demande, notamment dans le secteur des services.

Dans ce contexte, les créations nettes d'emploi sont restées fortes et le taux de chômage est revenu à un niveau historiquement bas pour la France.

Il devrait remonter en 2024 et 2025 du fait d'un taux de croissance ralenti pour s'améliorer ensuite.

Beaucoup d'incertitudes existent en matière géopolitique, et pèsent sur les prix des matières premières et sur l'approvisionnement en énergie. Cependant, la Banque de France retient la possibilité d'une récession plus ou moins marquée en 2023.

Elle estime un pic des tensions en 2024, pour repartir ensuite, assez lentement toutefois.

La dette et le déficit public se sont fortement dégradés lors de la pandémie mondiale. Les événements extérieurs ne permettent pas d'amélioration à l'horizon 2025. Notons en outre une hausse des taux d'intérêt qui pèse sur la dette de l'Etat.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Taux de croissance	1,50%	1,80%	-8,00%	6,70%	2,60%	0,30%
Taux d'inflation (IPCH)	2,10%	1,30%	0,50%	2,10%	6,00%	6,00%
Taux de chômage	9,10%	8,40%	8,00%	8,00%	7,30%	7,20%

source : Banque de France

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Déficit public (%age PIB)	-3,20%	-3,10%	-9,10%	-6,50%	-5,00%	-5,00%
Dette publique (%age PIB)	99,30%	100,40%	116,0%	112,8%	111,6%	111,2%
Dette publique (en milliards d'€)	2 322,30	2 415,10	2 790,35	2 713,38	2 684,51	2 674,89

source : Loi de finances 2023

I. Analyse du compte administratif 2022

1- VISION CONSOLIDÉE

La structure budgétaire s'articule autour d'un budget principal très important auquel s'agrègent 2 budgets annexes, et le budget de l'Office de Tourisme (EPIC depuis le 1^{er} janvier 2017).

Il est important de rappeler que les budgets Environnement, Base de Loisirs, ALSH et Relais d'Assistantes Maternelles ont été intégrés au 1^{er} janvier 2018 dans le budget principal.

L'analyse de l'exercice 2022 présente les caractéristiques suivantes :

- **1 Budget Principal** qui affiche un excédent de fonctionnement de plus de 1,4 millions d'euros.
- **2 budgets annexes** : le Budget Locations immobilières excédentaire de 39 000 € et le budget SPANC équilibré après une subvention du budget principal de 20 523 €.
- **1 budget Office de Tourisme** pour lequel le budget principal verse annuellement une subvention de fonctionnement : 280 000 € (sur 320 000 € prévus, au vu de l'amélioration de la taxe de séjour).

L'excédent de fonctionnement de l'exercice 2022 du Budget Principal de 1,4 millions d'euros est principalement dû à l'encaissement de recettes non prévues (fraction de TVA, IFRER, taxe d'habitation, rôles supplémentaires de CFE), mais aussi grâce aux recettes affectées telles que la taxe GEMAPI et la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

Néanmoins, pour une lecture plus fiable, un retraitement des données telles que les intérêts d'emprunts et les dotations aux amortissements a été effectué et donne les résultats suivants :

Pour le Service Environnement : le résultat de fonctionnement est de **218 000 €**.

Pour le Service GEMAPI : le résultat de fonctionnement est de **158 000 €**.

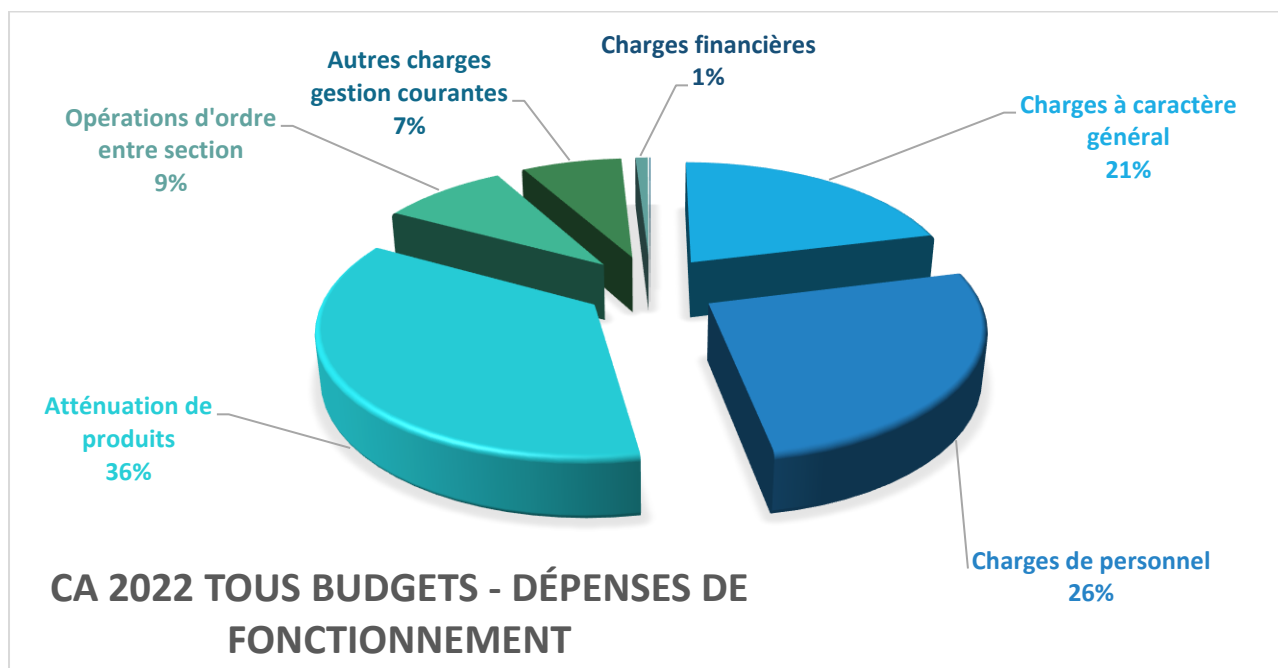
Pour les autres services du Budget Général : le résultat de fonctionnement est de **1 000 000 €**.

L'approche mise en œuvre permet de constater que même après retraitement, le résultat de fonctionnement de Grand Orb s'améliore. Néanmoins, il faut garder à l'esprit que les dotations de l'Etat sont en baisse permanente et que le paysage fiscal ne cesse d'être modifié par l'Etat en remplaçant de la fiscalité directe par des allocations compensatrices et une fraction de TVA. Ces recettes pourraient subir une baisse incompressible si elles devenaient variables d'ajustement comme la dotation de compensation actuellement.

Pour appréhender pleinement la situation financière de Grand Orb, il est important de procéder à une vision consolidée des différents budgets, vision qui agrège l'ensemble des résultats de l'exercice 2022 et tient compte des reports de l'exercice antérieur.

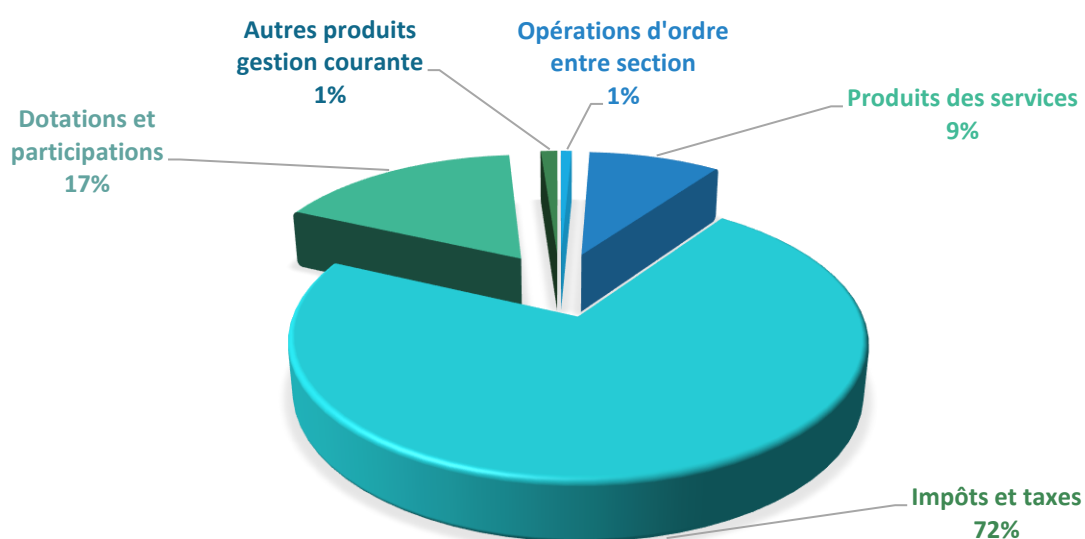
Le résultat global de clôture tous budgets confondus est de 6 557 208,25 € après restes à réaliser d'investissement.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



Chapitre		Réalisé 2021	Prévisions 2022	Réalisé 2022
011	Charges à caractère général	2 347 398,59 €	3 561 270,00 €	2 870 498,66 €
012	Charges de personnel	3 401 252,36 €	3 599 300,00 €	3 567 055,52 €
014	Atténuation de produits	4 878 970,06 €	4 869 590,00 €	4 869 589,64 €
022	Dépenses imprévues	- €	321 557,79 €	- €
023	Virement à la section d'investissement	- €	1 952 384,68 €	- €
042	Opérations d'ordre entre section	1 109 394,03 €	1 234 412,00 €	1 218 081,46 €
65	Autres charges gestion courantes	1 057 913,02 €	1 053 026,90 €	973 430,80 €
66	Charges financières	127 560,86 €	125 000,00 €	120 560,91 €
67	Charges exceptionnelles	216 009,20 €	166 550,00 €	9 052,74 €
68	Dotations aux provisions	- €	42 368,00 €	8 590,00 €
TOTAL		13 138 498,12 €	16 925 459,37 €	13 636 859,73 €

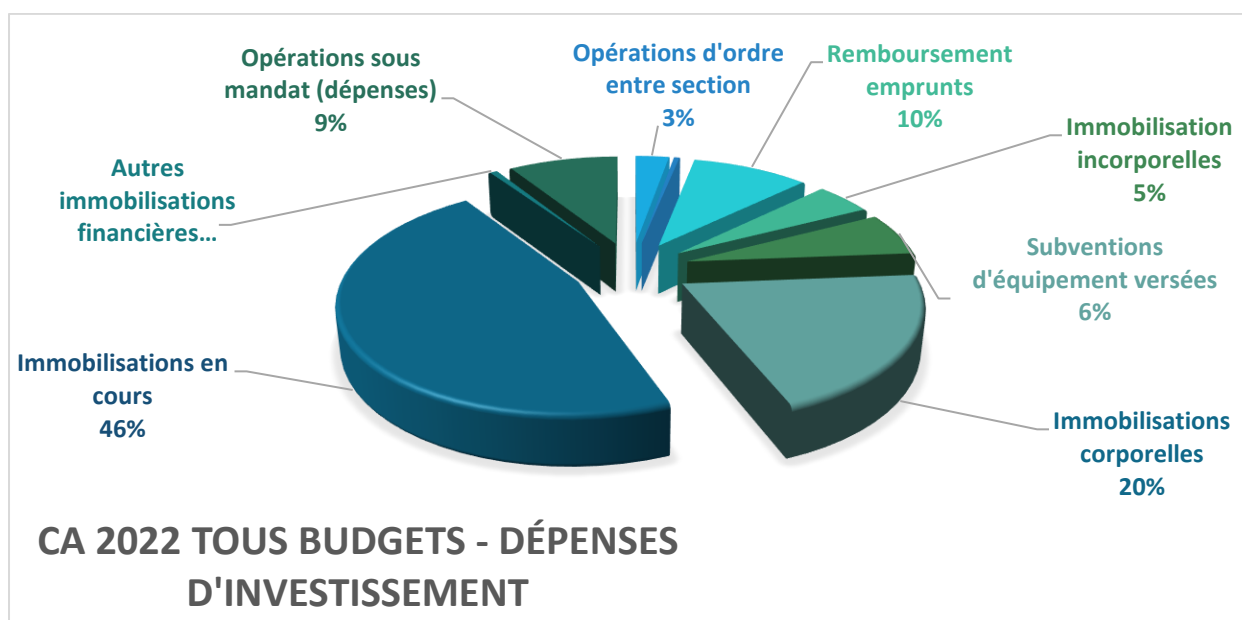
RECETTES DE FONCTIONNEMENT



CA 2022 TOUS BUDGETS - RECETTES DE FONCTIONNEMENT

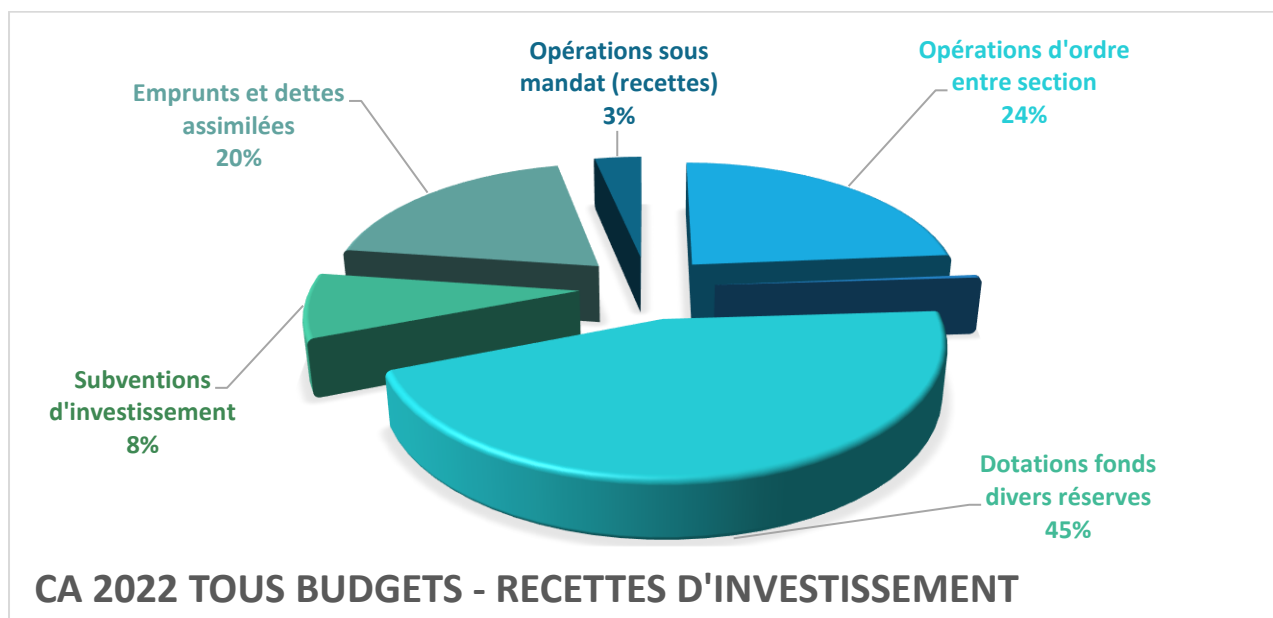
Chapitre		Réalisé 2021	Prévisions 2022	Réalisé 2022
013	Atténuations de charges	28 932,30 €	15 000,00 €	40 194,29 €
042	Opérations d'ordre entre section	107 220,17 €	129 225,00 €	111 966,67 €
002	Résultat antérieur	- €	2 458 564,37 €	- €
70	Produits des services	1 105 103,59 €	1 308 810,00 €	1 367 881,85 €
73	Impôts et taxes	11 437 404,24 €	10 324 434,00 €	10 788 705,16 €
74	Dotations et participations	2 505 353,69 €	2 496 886,00 €	2 548 754,37 €
75	Autres produits gestion courante	175 282,68 €	171 340,00 €	173 487,14 €
77	Produits exceptionnels	23 242,48 €	21 200,00 €	22 374,67 €
	TOTAL	15 382 539,15 €	16 925 459,37 €	15 053 364,15 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT



Chapitre		Réalisé 2021	Prévisions 2022	Réalisé 2022
020	Dépenses imprévues	- €	113 669,43 €	- €
040	Opérations d'ordre entre section	107 220,17 €	129 225,00 €	111 966,67 €
041	Opérations patrimoniales	- €	18 500,00 €	18 450,02 €
13	Subventions d'investissement (rembs	- €	- €	- €
16	Remboursement emprunts	400 931,72 €	403 300,00 €	391 094,11 €
20	Immobilisation incorporelles	258 555,93 €	538 091,00 €	190 526,72 €
204	Subventions d'équipement versées	96 878,45 €	701 135,00 €	255 863,57 €
21	Immobilisations corporelles	400 959,56 €	4 207 962,35 €	830 304,67 €
23	Immobilisations en cours	176 551,90 €	5 330 456,00 €	1 889 940,18 €
27	Autres immobilisations financières	48 985,00 €	24 500,00 €	24 492,50 €
4581	Opérations sous mandat (dépenses)	16 314,60 €	367 865,00 €	365 270,62 €
001	Résultat antérieur	- €	- €	- €
TOTAL		1 506 397,33 €	11 834 703,78 €	4 077 909,06 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT



Chapitre		Réalisé 2021	Prévisions 2022	Réalisé 2022
021	Virement de la section de fonctionnement	- €	1 952 384,68 €	- €
024	Produits de cession d'immobilisations	- €	25 000,00 €	- €
040	Opérations d'ordre entre section	1 109 394,03 €	1 234 312,00 €	1 218 081,46 €
041	Opérations patrimoniales	- €	18 500,00 €	18 450,02 €
10	Dotations fonds divers réserves	2 231 337,48 €	2 300 000,00 €	2 317 877,86 €
13	Subventions d'investissement	327 739,48 €	1 927 691,00 €	419 376,43 €
16	Emprunts et dettes assimilées	11 992,88 €	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €
4582	Opérations sous mandat (recettes)	- €	390 000,00 €	170 960,65 €
001	Résultat antérieur	- €	2 986 816,10 €	- €
	TOTAL	3 680 463,87 €	11 834 703,78 €	5 144 746,42 €

2- INVESTISSEMENT – LES REALISATIONS 2022

La Communauté de communes a réalisé plus de **3,5 millions d'euros de dépenses d'équipement**.

Les principales réalisations sont :

ENVIRONNEMENT

Réhabilitation extension déchèterie Bédarieux	1 121 675,07 €
Mise aux normes quai de transfert de Taussac	315 577,89 €
Compacteur à déchets (Packmat)	106 200,00 €
Achat tractopelle service environnement	47 520,00 €
Collecte sélective / bornes enterrées / composteurs / biodéchets	40 531,20 €
Achat véhicule utilitaire service environnement	28 519,76 €
Actions OEKOMED (centre de tri)	24 492,50 €
Bennes	15 096,00 €
Fonds de concours cache conteneur	15 025,00 €
Travaux Le Fraïsse (clim accueil, cloison étage)	3 443,31 €

TOURISME

Aménagement aire de camping-cars Lamalou	365 270,62 €
Aménagement Via Ferrata	90 265,00 €
Base de loisirs (enrochement ruisseau, ponts, portail, tables, cabines, APS)	57 375,65 €
Fonds de concours Nize	10 000,00 €
Etude embarcadère lac Monts d'Orb	4 332,00 €
Requalification et accessibilité OT Lamalou	3 372,00 €

TRAVAUX

Aménagement espace Baldy	354 714,07 €
Extension rénovation du siège	144 737,40 €
Travaux divers (siège, OT Lamalou, musée)	36 461,77 €
Aménagement bureaux Politique de la ville	5 577,41 €
Aménagement site Bourgès (avis publicité, diag amiante)	4 712,00 €

GEMAPI

Restauration digue de la Perspective	213 092,87 €
Etude hydromorpho Le Pujol	1 023,36 €

SOLIDARITE

Fonds de concours aux communes	143 067,23 €
Equipements mutualisés	29 653,16 €
Fonds de concours étude thermalisme bien être	17 495,56 €

URBANISME

Urbanisme - PLUi	121 125,40 €
Urbanisme (PLU des communes)	9 279,76 €
Subventions façades	7 614,50 €

ECONOMIE / AGRICULTURE

Fonds L'OCCAL	32 331,00 €
Aide à l'immobilier d'entreprise	20 180,29 €

DEVELOPPEMENT DURABLE

Plan climat air énergie	12 516,00 €
Aide aux particuliers achat vélo électrique	10 149,99 €

ACQUISITIONS EQUIPEMENTS

Mobilier (siège, envt, école musique, rivière)	28 061,31 €
Matériel informatique (ordinateurs, écrans, pare feu, téléphones)	20 746,60 €
Achat véhicule utilitaire service technique	19 900,00 €
Autres (chauffages, panneaux, sono syst conf, clim)	19 022,51 €
Logiciels (compta, musée, urbanisme, licences)	16 368,00 €
Divers équipements tech (rivière, envt, base)	11 571,48 €

CONCLUSION

La situation financière de la Communauté de communes est saine : la capacité d'autofinancement nette est importante et l'endettement est faible.

La capacité d'autofinancement nette, d'un montant de 2,1M€, représente 14 % des recettes réelles de fonctionnement.

Il est communément estimé qu'un taux d'épargne nette entre 5 et 10 % des recettes de fonctionnement fait état d'une situation financière saine.

La Communauté peut rembourser sa dette avec sa capacité d'autofinancement brute en un an. Cette situation est principalement imputable à un endettement faible qui représente 24 % des recettes réelles de fonctionnement.

Rappelons que l'Etat estime sa limite supérieure à 12 ans.

II – Le contexte national et ses impacts pour Grand Orb

La loi de finances 2023 reflète à la fois la volonté de l'Etat d'accompagner les collectivités sur la partie de l'inflation imputable à l'énergie, et également celle d'améliorer la compétitivité des entreprises en diminuant le poids des impôts de production, au détriment de l'autonomie financière des collectivités locales.

Il est ainsi créé un bouclier tarifaire électricité pour les plus petites collectivités, un amortisseur électricité pour les autres (cas de GRAND ORB), cumulable avec le filet de sécurité reconduit en 2023. Sous réserve de trois conditions cumulatives :

1. Un potentiel financier ou fiscal par habitant inférieur au double de la moyenne de la strate.
2. Une perte d'au moins 15% d'épargne brute en 2023.
3. Une hausse des dépenses d'énergie en 2023 supérieure à 50% de la hausse des recettes réelles de fonctionnement.

Sur l'ensemble des bâtiments propriétés de Grand Orb, l'estimation de l'augmentation des coûts énergétiques est évaluée à 100 000 € pour 2023.

1 – La Dotation Globale de Fonctionnement

La DGF augmente de 320M€ destinés à renforcer les mécanismes de péréquation.

La Dotation d'Intercommunalité de la Communauté de communes GRAND ORB devrait diminuer de 2,3 % en 2023 (10K€).

	2021	2022	2023
Coefficient d'intégration fiscale	0,280877	0,325205	0,330688
POTENTIEL FISCAL CC	242	290	309
POTENTIEL FISCAL MOYEN	308	307	316
Dotation de base	103 298 €	117 227 €	116 820 €
Dotation de péréquation	274 801 €	293 902 €	288 561 €
Total DGF spontanée	378 099 €	411 130 €	405 381 €
Garantie	61 422 €	3 976 €	0 €
Contribution au redressement des finances publiques			
TOTAL Dotation d'intercommunalité	439 521 €	415 105 €	405 381 €
TOTAL Dotation d'intercommunalité plafonnée	439 521 €	415 105 €	405 381 €
Dotation d'intercommunalité / habitant	18 €	17 €	17 €

2 - Les allocations compensatrices et la dotation de compensation

Le contexte législatif

La dotation de compensation sera ponctionnée pour financer le coût de l'augmentation de population. Elle devrait diminuer de 0,65 % au lieu de 2,20 % en 2022.

En 2023, elle s'établira à 828 000 € pour Grand Orb.

Les allocations compensatrices restent stables (elles ne servent pas de variables d'ajustement).

L'allocation compensatrice des locaux industriels pour la taxe sur le foncier bâti et la CFE, mise en place en 2021, devrait rester stable.

Allocations compensatrices	2021	taux d'évolution	2022	taux d'évolution	2023
Taxe d'habitation					
Taxe foncière (condition modeste)	-		-		-
Taxe foncière (logements sociaux)			20	0,0%	20
Taxe foncière (quartiers prioritaires)			8	0,0%	8
Taxe professionnelle (Base minimum)			76 282	0,0%	76 282
Taxe professionnelle (RCE)			310	0,0%	310
Taxe professionnelle (ZAT)	71 301	-93,2%	4 847	0,0%	4 847
Locaux industriels (TFPB + CFE)	660 466	5,3%	695 605	0,0%	695 605
Autres (CFE)			1 521	0,0%	1 521
CVAE			291	262 150,3%	763 148
Dotation de compensation	851 923	-2,2%	833 236	-0,7%	827 806
TOTAL	1 583 690	1,8%	1 612 120	47,0%	2 369 547
Total hors dotation de compensation	731 767	6,4%	778 884	97,9%	1 541 741

3 – Le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC)

Le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) a été mis en place en 2012. C'est un fonds de péréquation horizontale qui est alimenté par un prélèvement sur les ressources des ensembles intercommunaux au potentiel financier élevé. Ces sommes sont reversées aux ensembles intercommunaux moins favorisés. Le montant des ressources du FPIC est fixé à 1 milliard d'euros depuis 2020.

La Communauté de communes est bénéficiaire.

En 2023, deux décisions importantes ont été prises :

- La condition d'éligibilité liée à l'effort fiscal agrégé est supprimée,
- La garantie de sortie progressive de l'éligibilité au reversement du FPIC sur 4 années.

Nous ne connaissons pas l'impact de cette réforme sur le montant perçu par la Communauté de Communes, mis à part qu'il devrait baisser en raison de la hausse du nombre d'EPCI bénéficiaires.

4 – Les attributions de compensation

Le contexte législatif

Le reversement aux communes :

Le régime de la fiscalité professionnelle unique (FPU) applicable de droit aux communautés de communes est bâti sur les éléments suivants :

L'EPCI perçoit la totalité de la fiscalité sur les entreprises à la place de ses communes membres, produit qu'elle doit obligatoirement reverser aux communes membres sous la forme d'une **attribution de compensation (AC)** figée dans le temps.

Cette attribution de compensation est également réduite du montant des charges transférées par les communes, afin de donner à l'EPCI les moyens de financer les compétences transférées.

L'attribution de compensation garantit donc à l'EPCI et aux communes un niveau de ressources acquis.

La Communauté de communes doit financer grâce à la croissance de ses produits l'évolution des charges transférées et les communes membres doivent ainsi neutraliser la perte du dynamisme du produit fiscal transféré par la perte de l'évolution des charges transférées.

Qu'en est-il pour Grand Orb ?

Les attributions de compensation 2022 sont d'un montant de 3 979 694 €.

Elles tiennent compte des transferts de charges réalisés depuis la création de GRAND ORB et de la prise en compte du paiement des documents d'urbanisme de chaque commune, des services mutualisés et des reversements d'IFER.

Le montant prévisionnel pour 2023 est de 3,9 millions d'euros.

5 – La fiscalité

Le produit fiscal de Grand Orb a augmenté de près de 7 % en 2022, malgré une baisse de CVAE de 14 % (impact COVID).

Cette hausse est permise par l'évolution des taxes suivantes :

- Fraction de TVA : +10 %
- IFR : +30 %
- Taxe d'habitation sur rés. secondaires : +13 %

La loi de finances pour 2023 supprime la CVAE en deux ans pour les entreprises et dès 2023 pour les collectivités locales bénéficiaires. Elle est remplacée par une compensation égale à la moyenne du montant perçu de 2020 à 2023, et une part variable dépendant de l'activité économique sur le territoire de la collectivité.

Le montant de CVAE perçu par la Communauté de Communes GRAND ORB est de 749K€ en 2022. La part fixe perçue à partir de 2023 devrait se situer autour de 763K€.

Rappelons qu'en 2021, les valeurs locatives des bâtiments industriels ont été abattues de moitié, transformant ainsi une recette fiscale de GRAND ORB en une compensation de 696K€ en 2022, qui devrait rester stable en 2023.

La répartition de l'IFER relative aux centrales photovoltaïques installées à compter du 1^{er} janvier 2023 est modifiée :

- CCGO : 50%,
- Communes d'implantation : 20%
- Département : 30% (50% auparavant).

Après de multiples tergiversations, la loi de finances rectificative pour 2022 n°2 renonce à obliger les communes à reverser à la Communauté de Communes tout ou partie de la taxe d'aménagement qu'elles perçoivent.

En 2023, les prévisions sont construites de la façon suivante :

- Les bases de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires évoluent de 7%, ce qui représente une hausse du produit de 52 890 €.
- Les bases de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères évoluent de 5% (77% de 7,1%), car la valeur locative des locaux professionnels et industriels, 23% sur Grand Orb, n'évolue pas.

Ce qui représente une hausse du produit de :

- TFB de 6 517 €
- TEOM de 172 623 €.
- La fraction de TVA évolue de 4% (70% de 5,1% évolution prévue par la loi de finances), ce qui représente une hausse du produit de 87 297 €.

Ces produits compenseront en partie la hausse des dépenses due à l'inflation.

De ce fait le produit fiscal global devrait se stabiliser voire légèrement augmenter par rapport à 2022 (simulation faite à partir des données fiscales issues des rôles généraux sur l'état 1386-RC fourni par la DGFIP en fin d'année).

Etat 1386-RC (produits issus des rôles généraux)		2021		2022		2023
BASES	Taxe d'habitation	6 046 294	13,0%	6 834 220	7%	7 319 450
	Taxe foncière sur pptés bâties	22 946 000	3,9%	23 842 000	5%	25 145 442
	Taxe foncière sur pptés non bâties	319 404	2,5%	327 256	0%	327 256
	Cotisation foncière des entreprises	5 747 506	2,9%	5 913 603	0%	5 925 430
TAUX	Taxe d'habitation	10,90%	0,0%	10,90%	0%	10,90%
	Taxe foncière sur pptés bâties	0,50%	0,0%	0,50%	0%	0,50%
	Taxe foncière sur pptés non bâties	5,54%	0,0%	5,54%	0%	5,54%
	Cotisation foncière des entreprises	31,56%	0,0%	31,56%	0%	31,56%
PRODUIT 4 TAXES	Taxe d'habitation	659 046	13,0%	744 930	7%	797 820
	Taxe foncière sur pptés bâties	114 730	3,9%	119 210	5%	125 727
	Taxe foncière sur pptés non bâties	17 695	2,5%	18 130	0%	18 130
	Cotisation foncière des entreprises	1 813 913	2,9%	1 866 333	0%	1 870 066
TOTAL 4 TAXES		2 605 384	5,5%	2 748 603	2%	2 811 743
CVAE		872 342	-14,2%	748 744		-
IFER		502 552	29,5%	651 000	0%	651 000
TAFNB		30 948	1,1%	31 284	0%	31 284
TASCOM		202 940	12,3%	227 823	0%	227 823
GEMAPI		430 652	0,0%	430 652	0%	430 652
TVA (remplacement TH)		2 231 497	9,6%	2 445 283	4%	2 532 580
TOTAL PRODUIT FISCAL		6 876 315	5,9%	7 283 389	-8%	6 685 082
FNGIR		- 877 590	0,0%	- 877 590	0%	- 877 590
TOTAL après préltv FNGIR		5 998 725	6,8%	6 405 799	-9%	5 807 492

TEOM	PRODUIT	3 043 135	3,8%	3 157 553	5%	3 330 176
-------------	----------------	------------------	-------------	------------------	-----------	------------------

CHAP 74	CFE - allocation compensatrice abatt 50% Ets Industriels	687 605	687 605
	TFB - allocation compensatrice abatt 50% Ets Industriels	8 150	8 150
	GEMAPI - allocation compensatrice abatt 50% Ets Industriels	26 990	26 990
	CVAE - allocation compensatrice	-	763 148

NB : le code couleur utilisé fait apparaître les allocations compensatrices versées par l'Etat afin de compenser l'abattement de 50 % sur la valeur locative des établissements industriels ainsi que la compensation de la CVAE.

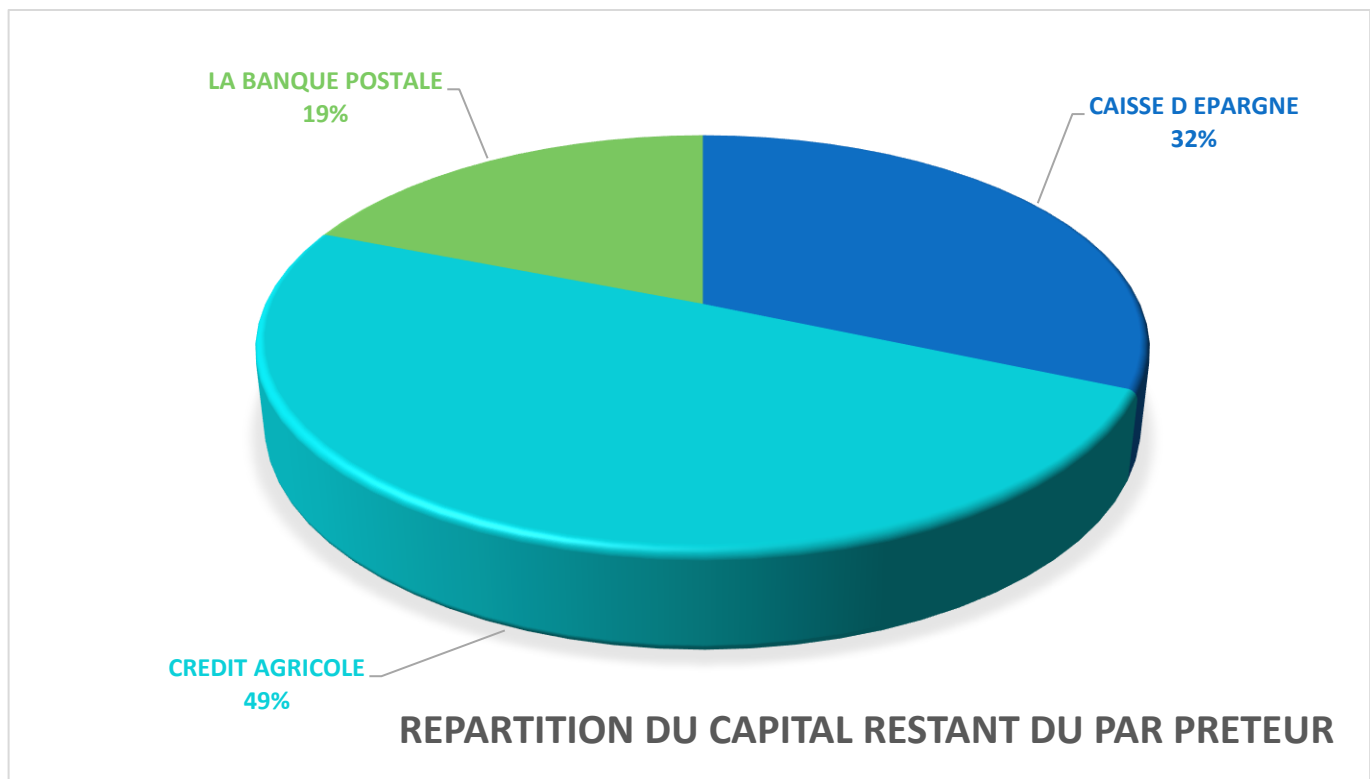
Afin de correspondre au total du chapitre 73 « impôts et taxes » du CA 2022, il faut ajouter au total du produit fiscal les rôles supplémentaires (CFE 50 300 €, TH 11 075 €, IFER 14 727 €, GEMAPI 3 193 €, TEOM 4 997 €), le FPIC (252 272 €) et les attributions de compensation négatives (8 342,16 €). Le reliquat correspond aux avances versées mensuellement par l'Etat.

III – La dette

L'encours de dette est de 3 619 087 € au 31/12/2022.

La dette est composée de 30 emprunts (tous en taux fixe).

L'encours a été contracté majoritairement auprès du Crédit Agricole, puis auprès de la Caisse d'Épargne et de la Banque Postale :



En 2022, deux nouveaux emprunts ont été contractés pour l'extension de la déchèterie de Bédarieux et l'aménagement de l'espace Baldy pour un total d'un million d'euros et quatre emprunts se sont terminés.

Pour autant, la dette de la Communauté de communes est saine, puisqu'elle ne présente aucun risque à la hausse. Avec une capacité de désendettement d'un an, ses marges de manœuvre en termes d'endettement sont importantes, à condition de conserver le même niveau de capacité d'autofinancement.

Les dépenses réelles de fonctionnement ne devraient pas augmenter de plus de 3 % et le besoin de financement devrait se limiter à 3,3 millions d'euros. Il sera couvert par l'excédent d'investissement reporté de 4 millions d'euros.

IV – Les engagements pluriannuels envisagés

La Communauté de communes Grand Orb a établi une programmation de ses investissements jusqu'à l'horizon 2025.

Les engagements pluriannuels envisagés sont présentés en Annexe 1.

Le financement de ces investissements est variable selon les opérations :

- **L'espace culturel Baldy**
- **Le fonds friche du site Bourgès**
- **Les fonds de concours aux communes (projets)**
- **Les équipements techniques mutualisés**
- **Le renouvellement des équipements de déchèteries et des bennes**
- **Le renouvellement des équipements de collective sélective, bacs, colonnes à verre**
- **La création d'une aire de broyage**
- **Le renouvellement des bornes enterrées**
- **Les équipements de collecte des biodéchets et de compostage**
- **Le renouvellement du matériel roulant du service Environnement**
- **La mise en conformité du quai de transfert de Taussac**
- **Les fonds de concours cache conteneur**
- **Les opérations sur les berges et digues / GEMAPI**
- **Les aides à l'immobilier d'entreprises**
- **L'aide au maintien des commerces essentiels (fonds de concours)**
- **L'aménagement de la base de loisirs**
- **L'aménagement des aires de camping-cars**
- **Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal**
- **L'étude du schéma directeur d'eau potable**
- **L'étude du schéma directeur d'assainissement**

V – Les orientations budgétaires 2023

Pour 2023, Grand Orb propose ses nouvelles orientations dans le cadre de son projet de territoire centré sur **trois axes principaux** :

- ✚ Soutenir l'emploi et l'activité économique, touristique et thermale
- ✚ Agir pour un territoire solidaire, équilibré et durable
- ✚ Proposer un territoire attractif où il fait bon vivre

La feuille de route d'orientations et d'actions pour 2021/2026 a été approuvée à l'unanimité par la conférence des Maires le 14 janvier 2021.

Pour 2023, nous poursuivons les actions du projet de territoire.

1) Soutenir l'emploi et l'activité économique, touristique et thermale :

La Communauté de communes Grand Orb a mis en place un service de développement économique pour accueillir les porteurs de projets et dynamiser le commerce de proximité.

Développement Économique et Emploi

Service de développement économique : 2 ETP : Développeur économique et Manager de commerces

Ce service est en activité depuis deux ans (créé en avril 2021) et permet de disposer d'une interface unique pour renseigner et orienter les porteurs de projet et les entreprises du territoire. Cela permet de faciliter les démarches administratives des entrepreneurs. Ce service représente aussi l'interlocuteur privilégié du Club des ambassadeurs.

- Dynamisation du commerce de proximité

Le poste de manager de commerce permet d'animer et de fédérer les commerces des centre villes. Il apporte également son soutien pour dynamiser la transmission et l'installation de nouveaux commerces.

L'actualité de la place de marché locale digitale à l'échelle de Grand Orb

Cette action a pour but de soutenir l'activité des commerces de proximité en tenant compte des nouveaux comportements des acheteurs. Il permet d'améliorer la visibilité des entreprises, commerces et producteurs locaux tout en facilitant l'accès aux produits et services qu'ils proposent.

Les opérations se poursuivent en 2023 pour relancer la place de marché locale : « le grand KDO » et les chèques-cadeaux achetés par les employeurs (collectivités et entreprises).

Au global, l'impact sur l'économie locale progresse de 56 600 € en 2022 à 85 000 € en 2023 grâce notamment au « chèque cadeau » accessible aux entreprises ainsi que la modification du règlement de l'opération « grand KDO ».

Le nombre de commerces adhérents à la plateforme « Vivre en Grand Orb » a augmenté de 111 commerces à plus de 120 participants, soit 16 communes représentées.

L'inscription budgétaire 2023 reste constante afin de maintenir une opération Grand KDO (20 000 €) et différents concours radio (1500 €)

Création d'une offre d'accueil des activités économiques

- Raccordement de la zone d'activité économique La Bastide Camp Esprit

Il est proposé que Grand Orb participe au financement du raccordement et mise en conformité de la zone d'activité la Bastide Camp Esprit. En effet ce projet participe au développement de la zone d'activité économique.

Une inscription budgétaire sera proposée à hauteur de 100 000 €. Il s'agit d'un fonds de concours à la commune de Bédarieux sur une opération de travaux estimée à 700 000 €.

- Règlement d'attribution des aides financières au titre de l'immobilier d'entreprises

Grand Orb poursuit le **programme financier** pour soutenir le développement économique local, en partenariat avec la Région Occitanie.

- Le règlement de la Région est en cours de révision.

En 2023, il sera proposé de reconduire un régime d'aides aux entreprises afin de soutenir le développement local, favoriser la création d'emplois et renforcer l'attractivité économique du territoire.

Inscription budgétaire : 60 000 €

- Aide au maintien des commerces essentiels

Les commerces de proximité en zones rurales sont essentiels pour la dynamique et l'attractivité de nos villages. Dans le cadre de ses engagements de solidarité territoriale Grand Orb souhaite participer au maintien et à la création d'activités commerciales essentielles représentant un véritable service à la population.

La création d'un fonds de concours spécifique a été délibéré en septembre 2022 pour soutenir les communes agissant après constat de carence pour le maintien, la reprise ou la création d'activité commerciales de proximité.

Le montant de ce fonds de concours spécifique est plafonné à 50% de l'autofinancement de la commune (après autres financements publics, le cas échéant), dans la limite de 30 000 € HT par demande

Une inscription budgétaire sera proposée à hauteur de 90 000 € (dont 30 000 € en restes à réaliser)

- Animation Club des Ambassadeurs - Orb Job

Le partenariat avec le Club des Ambassadeurs se poursuit et de nouvelles actions seront mises en place permettant de créer un réseau des entreprises du territoire (actions à poursuivre : forum de l'emploi, formation professionnelle etc)

En partenariat avec le pôle emploi, le forum de l'emploi Orb Job s'est tenu le 09 février à Bédarieux et il est envisagé de participer au côté de la commune de Lamalou-les-Bains à un évènement nouveau « le Rallye de l'emploi santé » à Lamalou-les-Bains.

Pour 2023, il est prévu également la création avec Pôle Emploi d'un salon virtuel de l'emploi saisonnier

Agriculture

Pour 2023, le politique de soutien à l'agriculture se poursuit :

- Mise en place d'un guichet unique Grand Orb pour les porteurs de projet agricoles.

Les animations scolaires autour de l'agriculture (animées par les Jeunes Agriculteurs de l'Hérault) vont se développer. L'objectif est que le nombre d'enfants sensibilisés augmente (que ce soit au niveau des classes de primaires ou au collège pour les divisions de 6^{ème} et 5^{ème}) et de leur faire découvrir le monde agricole dans le cadre de visites sur des exploitations.

Il est prévu de reconduire une enveloppe de 5 000 € pour les animations.

Tourisme et projets d'aménagement touristique

L'objectif général est de continuer à faire de Grand Orb une destination touristique et thermale à part entière.

Pour cela, les projets présentés ci-après s'inscrivent dans la feuille de route du projet de territoire en essayant de conforter le plus possible nos atouts touristiques :

- Mieux connecter au territoire de Grand Orb les deux sites majeurs avec des marques reconnues : Caroux et Salagou,
- Valoriser les espaces naturels de Grand Orb,
- Patrimoine,
- Thermalisme.

◆ Valoriser les espaces naturels de Grand Orb

Valoriser les activités de pleine nature

Site d'escalade de Caussanel

Pour 2023, équipement d'un nouveau secteur d'initiation : site d'escalade de Caussanel.

Inscription budgétaire : 8 274 € TTC

Section pleine nature avec Cité Mixte F. Fabre et Lycée F. Léger

Achat de matériel pour la base de canoës à Bédarieux (convention Grand Orb, Mairie de Bédarieux, Cité Mixte Ferdinand Fabre et Lycée Fernand Léger)

Pour 2023 une enveloppe sera proposée à hauteur de 8 700 € TTC (Restes à réaliser)



Valorisation de l'eau comme produit d'appel et d'activités touristiques

- **Valorisation du lac des Monts d'Orb comme site d'activités de pleine nature :**

Aménagement d'une rampe de mise à l'eau sur le lac des Monts d'Orb

L'étude réalisée en 2022 a démontré l'intérêt touristique de La création d'un embarcadère sur le lac des Monts d'Orb

Cet aménagement offrira de bonnes conditions d'accueil pour les pratiquants et les prestataires (pêche et canoë-kayak) et favorisera l'utilisation des sapeurs-pompiers. Cet aménagement inscrira le lac des Monts d'Orb comme un site majeur d'activités de pleine nature.

Le budget prévisionnel est de 150 000 € HT financé à hauteur de 30 % par le Département et 20 % par la Fédération de pêche de l'Hérault

Renforcer l'offre de sentiers VTT et pédestres

- **Requalification et thématisation des itinéraires VTT et pédestres**

L'objectif est de proposer une requalification des itinéraires en offrant notamment une meilleure répartition des parcours sur le territoire de Grand Orb (thématisation des boucles du GRP Haut Languedoc et Vignobles, modifications des sentiers d'intérêts territoriaux du Pays pour passer en PR, qualification des itinéraires VTT avec des parcours spécifiques Enduro, DH et Cross-Country...). Proposer également l'extension et la création de nouveaux itinéraires. Cette action comprend les travaux d'aménagement et la création des outils de communication.

Le budget prévisionnel proposé est de 40 000,00 € HT. (30 % notifié Départemental de l'Hérault et 50 % Leader).

◆ Thermalisme

Le nombre de curistes enregistrés sur la station thermale de Lamalou-les-Bains est de 10 805 curistes et 2 382 curistes sur la station thermale d'Avène soit 13 187 curistes sur les deux pôles thermaux en 2022.

En 2023, il est proposé de lancer une campagne de communication sur le thermalisme régional en partenariat avec le Comité Régional du Tourisme et des Loisirs d'Occitanie et Hérault Tourisme.

Il est prévu également l'adhésion au club national des OT des stations thermales.

Différents partenariats seront établis avec les deux stations thermales : accueil curistes, programme d'animations, accueil hors les murs dans les centres thermaux.

◆ Aménagement de la base de loisirs la Prade de Lunas :

La Base de loisirs est propriété de Grand Orb et a accueilli en 2022 près de 30 700 visiteurs, ce site permet de disposer d'un espace ouvert aux activités de pleine nature.

Pour 2023, il s'agit d'aménager un accueil de pleine nature et requalifier la terrasse du restaurant.

L'aménagement de cet espace doit être conçu comme un paysage naturel pouvant être traversé par les promeneurs en temps ordinaire, et lors des spectacles d'avoir une scène avec des gradins.

L'aménagement de cet espace permettra également d'accueillir un bâtiment ayant pour vocation d'abriter des activités de plein air en relation directe ou non avec le plan d'eau (accueil VTT, Randonnées, canoés...).

Un bâtiment « sanitaires » sera intégré au site.

Cet espace sera réalisé avec une architecture paysagère en tenant compte du milieu naturel du site.

Pour 2023, l'inscription budgétaire est de 450 000 € HT. Cette opération pourrait être financée à hauteur de 80 % (Etat, Région, Département)

◆ [Vidange du plan d'eau de la base de loisirs de Lunas](#)

Dans l'objectif de réduire la prolifération d'algues, il est nécessaire de réaliser un entretien régulier du plan d'eau. Un dossier technique a été réalisé en partenariat avec l'établissement public territorial du bassin Orb et Libron.

Le démarrage des travaux est programmé début avril 2023.

Pour 2023, l'inscription budgétaire est de 40 000 €

◆ [Aménagement et requalification de l'aire de camping-car de Lunas](#)

Selon l'expertise d'Atout France réalisé en juin 2018, Grand Orb doit conforter ses équipements existants dédiés à l'accueil des camping-cars.

Les objectifs de la structuration d'accueil des camping-cars reposent sur différents enjeux :

- Répondre favorablement et de façon innovante à la clientèle touristique en valorisant et en développant rapidement notre offre d'accueil.
- Mettre aux normes réglementaires les équipements actuels.
- Mieux dimensionner l'offre dédiée aux camping-caristes compte-tenu de l'importance du tourisme itinérant sur Grand Orb (touristes et curistes).

En 2022, Grand Orb a réalisé l'aménagement de l'aire de camping-car de Lamalou-les-Bains.

Pour 2023, il s'agit d'inscrire au budget l'aménagement de l'aire de camping-cars de Lunas (maîtrise d'ouvrage déléguée avec participation financière de la commune de Lunas).

Pour 2023, l'inscription budgétaire est de 455 000 € HT (18,9 % DSIL 85 995 € notifié en 2019, 30 % département 136 500 €, 20 % Région 91 000 €)

[Promotion touristique du territoire](#)

A ces projets s'ajoute la **promotion touristique** du territoire effectuée par l'**Office de Tourisme Grand Orb**, qui a pour mission principale : l'accueil, la promotion et l'animation touristique.

Obtention en 2022 de la marque « Qualité Tourisme » pour l'office de tourisme communautaire et poursuite des démarches en 2023 pour obtenir le classement en catégorie 1

Grand Orb a signé une convention d'objectifs et de moyens avec l'EPIC qui prévoit le versement communautaire d'une subvention d'équilibre.

Pour rappel, le versement de la Communauté de communes Grand Orb à l'EPIC (Office de Tourisme Grand Orb) **a été ajusté à 280 000,00 € en 2022.**

La taxe de séjour encaissée sur l'exercice 2022 est en augmentation soit 220 000 euros de recettes au lieu de 180 000 euros prévus.

La promotion touristique et thermale entre essentiellement dans le cadre de l'activité de l'Office de Tourisme. Les actions de communication seront poursuivies par l'Office de Tourisme Grand Orb et ciblées sur la promotion du tourisme vert et du thermalisme.

◆ Requalification et modernisation du Bureau d'Information Touristique de Lamalou-les-Bains

Les travaux de l'office de tourisme de Lamalou les bains sont indispensables à la mise en conformité du site.

Les travaux comprendront la démolition de l'aménagement existant devant l'office, la création d'une rampe d'accès conforme avec garde-corps, la création d'un nouvel escalier donnant vers le passage piétons et vers les halles.

Il est proposé dans le même temps de mettre en valeur l'entrée de l'office avec des espaces fleuris et point d'eau, création d'une terrasse semi-couverte avec mobilier urbains et couverture WIFI lié à l'office de tourisme.

Pour 2023, il s'agit de restes à réaliser de 105 000 € HT. Financement à hauteur de 80 % (Etat, Région, Département 22 500 € notifiés)

2) Agir pour un territoire solidaire, équilibré et durable

◆ Mise en œuvre de la solidarité territoriale

Solidarité territoriale -Fond de concours :

Une enveloppe globale de 960 000 € a été décidée sur le mandat soit 40 000 euros par commune afin d'accompagner des projets communaux.

Equipements mutualisés

Dès le début du mandat Grand Orb a réalisé près de 50 000 € d'investissements d'équipements à mutualiser avec les communes.

Il s'agit de barnum, tables, chaises, podium, desherbeur thermique ... qui sont prêtés aux communes après signature d'une convention de mise à disposition. Les modalités prévoient que ce matériel est transporté par les services techniques des communes.

Pour 2023, dans l'objectif de compléter ces équipements mutualisés il est proposé d'inscrire au budget **40 000 € d'investissements supplémentaires** (achat d'un broyeur et d'un pack de vérification de contrôle des poteaux et bouche incendie).

◆ Pôle service aux habitants

Ce pôle représente les services destinés aux habitants du territoire : Culture, école de musique, musée, enfance et jeunesse...

Pour 2023, nous proposons les orientations suivantes :

◆ Politique de la ville :

Grand Orb a pris la compétence « politique de la ville » au 1^{er} janvier 2018.

Dans le cadre du Quartier Prioritaire de la Ville de Bédarieux, un comité technique, et un comité de pilotage valident les projets.

Prorogée jusqu'en 2022, suite à la circulaire ministérielle du 22 janvier 2019, la politique de la ville amorce cette année un important travail de préfiguration du prochain contrat de ville.

En parallèle du travail d'écriture et de concertation partenariale qui occupera le service cette année, les actions menées s'inscriront dans la continuité avec la reconduction des subventions aux associations, du Programme de Réussite Éducative (PRE) ainsi que l'action REEAP - Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents

(Ingénierie et actions prises en compte dans l'attribution de compensation de la Commune de Bédarieux 49 000 €)

Ces actions et leur pilotage bénéficieront de nouveaux de dotations des partenaires et de l'État en 2023.

◆ Enfance et jeunesse :

Le portail famille se met en place pour proposer une interface par laquelle les familles peuvent effectuer leur démarche d'inscription en ligne et bénéficier des informations nécessaires au fonctionnement des structures utilisant ce portail.

Les crèches associatives : soutien financier prenant en compte les nouvelles règles d'attribution des prestations de service versées par la CAF de l'Hérault.

Le Relais Petite Enfance des Hauts Cantons :

- Développement des partenariats
- Actions autour de la promotion de l'accueil individuel et de la valorisation du métier d'Assistante Maternelle

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement Grand Orb :

- Consolider la codirection permettant de consolider les conditions d'ouverture de l'ALSH

◆ Programme pour les associations du territoire Culture, vie associative et sport

Grand Orb reconduira l'accompagnement financier des associations du territoire sur les évènements à rayonnement intercommunal.

Une étude au cas par cas sera appliquée pour le versement de la subvention.

Enveloppe budgétaire 2023 : **60 000 €**

◆ Culture :

La jeunesse reste au cœur du projet culturel 2023 : en lien avec les artistes, la création, la programmation, le jeune public est à l'honneur.

Programmation de spectacles vivants dans les communes

Maintien d'une programmation itinérante estivale dans la rue, autour de la Fête de Grand Orb (1^{er} juillet) avec l'accueil d'un train événementiel.

Proposition d'une programmation en salle autour du Jeune public et de la jeunesse d'octobre à juin « les hivernales ».

Programmation d'un spectacle d'humour au Bousquet d'Orb (5 000 €) dans le cadre d'un festival d'humour porté par la ville de Bédarieux.

Interventions en temps scolaire en partenariat avec l'Education nationale et auprès des collèges et lycée

Continuité des interventions dans les primaires et maternelles en lien avec les projets pédagogiques des enseignants. Accueil de spectacles dans l'enceinte des écoles.

Participation des établissements à des projets nationaux : « La classe, l'œuvre », « les enfants du patrimoine ».

Nouveauté pour 2023, projet de réalisation d'un recueil de texte avec les élèves de Grand Orb orchestré par l'artiste Viviane MONTAGNON.

Reprise de Chœur d'enfants dans les écoles du territoire (3 650 € d'intervention et 3 550 € de transport)

Co-production d'un court métrage « Le chemin des Hirondelles »

Inscription budgétaire : 8000 €

Ecole de musique Grand Orb

Installation du logiciel de gestion ABELLIUM pour la gestion des inscriptions et des cotisations. Organisation d'un ciné-concert sur Chaplin à Bédarieux en partenariat avec le cinéma JC Carrière.

Sortie des élèves pour découvrir le ciné-concert « Pierre et le Loup » au théâtre de Montpellier. Organisation d'un concert pédagogique avec l'opéra orchestre de Montpellier le 08 avril.

Animation des espaces muséographique

Exposition temporaire « la collection Caron » de Mai à Octobre.

Lancement de la Murder party « l'Héritière »

Partenariat avec les options « Arts plastiques » du lycée Ferdinand Fabre pour l'organisation d'une exposition

Rénovation technologique des installations du Musée : inscription budgétaire 30 300 € TTC financé à 80 % (DRAC, Département, Feader)

Pôle culturel Château BALDY

Dans le cadre de son projet de territoire 2021/2026, la Communauté de communes Grand Orb a inscrit dans les axes prioritaires la valorisation culturelle et patrimoniale par la structuration d'un pôle dédié à la culture et à la jeunesse du territoire.

Grand Orb développe des interventions en direction de la jeunesse, en proposant des actions culturelles dans les écoles du territoire, en soutenant la création artistique et en travaillant avec les acteurs culturels locaux.

Une première tranche de travaux a débuté en 2022 et une équipe de maîtrise d'œuvre a été missionnée sur ce projet.

Le site dit « Château Baldy » comprend un bâtiment de 850 m² sur 4 niveaux, sur un terrain arboré de 4103 m². Grand Orb a fait l'acquisition de ce site en 2022 auprès de la commune de Bédarieux.

En 2023, il s'agit d'inscrire la tranche 2 du projet global soit 550 000 € HT (35 % ETAT, 25 % Région notifié et 14.5 % Département)

- [Santé](#)

[Fonds Friches -Espace BOURGES](#)

En 2022, la Communauté de communes a été lauréate de l'appel à projet « reconquête des friches en Occitanie » porté par la Région.

En effet, Grand Orb est propriétaire à Lamalou-les-Bains de l'ancien site de rééducation fonctionnelle BOURGES.

Ce site de Bourgès acheté en 2013 par l'ancienne CC du Pays de Lamalou a été intégré à l'actif de la CC Grand Orb en 2014. Depuis 2014, les charges financières représentent près de 800 000 euros (Impôts et remboursement d'emprunt)

Ce site représente une surface totale d'environ 8 800 m², occupé principalement par un corps de bâtiments implantés dans un grand parc arboré.

L'ensemble du site est traversé par un cours d'eau et également présent sur les lieux 2 sources : la source Claude et la source Bourgès, réputées pour leurs propriétés digestives et diurétiques.

En 2023, il est proposé d'inscrire la première phase du projet estimé à 508 000 € HT.

Les financements sont notifiés (30 % 'Etat – DETR soit 152 400 €, et Région « Fonds Friches » 35 % soit 25 550 € sur les études et 30 % soit 130 500 € sur les travaux)

La 2eme phase visant à réaliser les travaux d'aménagement paysager du site sera programmée en 2024/25

[Attractivité médicale](#)

Grand Orb souhaite intervenir dans le cadre du Contrat Local de Santé pour renforcer l'attractivité médicale.

Pour 2023, une nouvelle orientation budgétaire est de :

- Fixer une enveloppe de 20 000 euros. Un groupe de travail définira les actions à mettre en place dans l'année.
- Elaborer des actions de promotions du territoire et de communication à destination des professionnels de santé

Prévention

- Accueil de la journée de la santé des femmes en partenariat avec la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé des Hauts cantons et vignobles et la polyclinique des 3 vallées

3) Proposer un territoire attractif où il fait bon vivre

♦ Plan Local d'Urbanisme Intercommunal - PLUi

Transfert de la compétence « Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu, et cartes communales » arrêté préfectoral du 19 juillet 2019.

Les communes conservent l'application du droit des sols et les autorisations d'urbanisme, mais n'ont pas la charge de la planification.

Le premier avantage est de disposer d'un outil efficace de planification permettant à de nombreuses communes de débloquent leur développement.

Par l'outil de planification, il s'agit de proposer une réflexion d'ensemble à l'échelle intercommunale pour coordonner les politiques d'urbanisme, d'habitat et de déplacement.

Le deuxième avantage est d'aider les communes à mettre en œuvre les documents d'urbanisme, qui aujourd'hui ne correspondent plus à la réalité des besoins.

Une charte de gouvernance a été approuvée par les communes.

Le coût prévisionnel du PLUi est estimé à 600 000 €

L'Etat accompagne financièrement les collectivités pour la mise en place du PLUi.

Les recettes déjà encaissées de l'Etat sont de **220 000 € sur toute la procédure PLUi.**

Fin 2020, Grand Orb a arrêté les modalités de collaboration avec les communes membres et a délibéré la prescription d'un plan local d'urbanisme intercommunal.

En 2022 la phase de diagnostic a été réalisée avec l'agence d'urbanisme AURCA qui assure l'accompagnement et l'ingénierie. C'est 211 288 € de dépenses qui ont été réalisées sur l'année 2022 (agence AURCA, Diagnostic agricole)

Pour 2023, l'inscription budgétaire pour le renouvellement de la convention avec l'AURCA est de : 37 000 €

♦ Etudes des Schémas Directeurs Eau et Assainissement

S'agissant des demandes de subventions déposées dans le cadre du **Schéma Directeur de l'Eau et de l'Assainissement**,

Nouvelle inscription budgétaire pour 2023 :

Schéma Directeur Eau

- **600 000 € HT (phase 1) pour 18 communes concernées** (Financement Agence de l'Eau 50 % et Département 30 %)

Schéma Directeur Assainissement

- **300 000 € HT (phase 1) pour 12 communes concernées** (Financement Agence de l'Eau 50 % et Département 30 %)

Le reste à charge sera financé par les communes auxquelles Grand Orb apportera 50 % par solidarité.

◆ Qualité de vie et environnement :

Gestion des milieux aquatiques et risques inondations

Grand Orb est compétente depuis le 1^{er} janvier 2018 en matière de « Gestion des milieux aquatiques et risques inondations ».

Le programme de travaux évalué sur une période de 10 ans répond à l'ensemble des obligations de la compétence.

Grand Orb a décidé de **mettre en œuvre la taxe GEMAPI au 1^{er} janvier 2019 et de voter un produit de 457 642 € annuels** pour financer l'ensemble de la compétence.

Ce produit sera reconduit au même montant pour la taxe GEMAPI 2023. Il s'agit d'une provision correspondant à un programme de travaux estimé sur 10 ans.

En 2023, il est prévu en investissement la réalisation de la digue de la perspective 120 000 € TTC (restes à réaliser), l'étude hydromorphologique de la digue du Poujol 120 000 € et les études réglementaires 220 000 €,

Grand Orb, en collaboration avec le Syndicat mixte de la vallée de l'Orb, a fait le choix de maintenir et consolider une équipe rivière pour l'entretien de 256 km de berges.

◆ Développement Durable et Environnement

En 2023, l'engagement environnemental de Grand Orb se traduit par la mise en œuvre du plan d'action du Plan Climat Air Energie Territorial approuvé par le conseil communautaire du 08 février 2023.

En 2023, il est proposé les projets suivants :

- L'installation d'une **toiture photovoltaïque sur la toiture du siège de Grand Orb** en autoconsommation. Montant de l'investissement 80 000 €
- **Lancement du chèque énergie 44 000 €** à destination des foyers très modestes (aide à la rénovation globale des logements. Forfait de 1000 €.
- **Projet Territoire Engagé pour la Nature : favoriser la nidification des rapaces.** Inscription budgétaire : 20 000 €

- Budget climat participatif : 20 000 €
- Plan alimentaire territorial
- Plans d'actions : biodiversités, mobilité, alimentation durable et locale, préservation de la ressource en eau.

Collecte et déchets

L'étude d'optimisation du service **Grand Orb Environnement** conduite en 2020 a préconisé des mesures d'améliorations à prendre en compte pour les années à venir.

Dans le cadre de la loi de transition écologique, la Taxe Générale sur les Activités Polluante dite « TGAP » est en constante augmentation. Le Gouvernement a pour objectif de réduire la production de déchets par cette nouvelle tarification.

La prévention des déchets et leur traitement doit être prise en compte dans nos objectifs 2023.

Nous proposons trois axes de travail :

- Les travaux et les mises aux normes
- Les équipements de collecte
- L'optimisation de la collecte

1) Les travaux et les mises aux normes

- **Travaux déchèterie de Bédarieux** (restes à réaliser) de 8 210 € pour réaliser un préau ombrière
- **Travaux Quai de Taussac** (restes à réaliser) de 253 142 € TTC
- **Opération de modernisation des bornes enterrées 350 000 € (phase 1 et 2)**
Enveloppe budgétaire : 175 000 € inscrit sur le 20223 (phase 1),
Financement 40 % Etat Fonds Vert, 20 % Région et 10 % Département

2) Les équipements de collecte

Dans le cadre d'un plan pluriannuel d'investissement, nous poursuivons le renouvellement de nos équipements.

Pour 2023, nous envisageons les équipements suivants :

- **Collecte Biodéchets :**
120 000 € (Financements : 28 755 € Région, 28 500 € ADEME) dont 112 184 € en restes à réaliser
- **Acquisition de véhicules :**
 - camion 216 000 € TTC
 - véhicule de service (5places) : 33 600 € TTC
- **Portail atelier : 20 000 € et équipement 20 000 €**
- **Déchets verts :**
Achat de terrain pour aide de broyage : 100 000 €
- **Fonds de concours cache conteneurs : 10 000 €**

3) L'optimisation de la collecte

Grand Orb participe à la mutualisation pour la **création d'un centre de tri**. Il s'agit de fédérer les collectivités de l'ouest biterrois dans un projet commun. Une enveloppe de 30 000 € (Bennes pour transport tri) sera inscrite sur le budget 2023.

La collecte et la valorisation des déchets vont devenir les postes de dépenses les plus sensibles des collectivités, nous devons nous préparer.

Évolution de la masse salariale Grand Orb

Année	CA 2020	CA 2021	CA 2022	BP 2023
Comparatif de la Masse salariale en €	3 151 192 € <small>(service commun marché public, techniciens Gemapi, Développeur éco primes des agents Grand Orb Environnement, poste technicien GOE)</small>	3 401 252 € <small>(Développeur éco, manager du commerce, 1 agent mutualisation, 2 agents GEMAPI, 1 adulte relais)</small>	3 546 771 € (dont SPANC 20 285 €) <small>Solidarité Territoriale (Mutualisation des équipements techniques ; 2 agents/Mutualisation des fonctions support ; 1 agent)</small>	3 773 100 € (dont SPANC 22 000 €) <small>Solidarité Territoriale Point d'indice Remplacement Renforts</small>

Etat de l'effectif de la Communauté de communes Grand Orb au 1^{er} mars 2023

Effectifs

Au 1^{er} mars 2023, 90 agents assurent le fonctionnement annuel des services de la Communauté de communes Grand Orb.

Effectif titulaire :

57 agents titulaires

- 5 agents stagiaires,
- 5 agents mis à disposition auprès de l'EPIC, 3 agents à 100 % et 2 agents à 50 %,

2 agents techniques sont actuellement en disponibilité pour convenance personnelle

Effectif contractuel :

33 agents contractuels dont :

9 agents professeurs école de musique (d'octobre à fin juin) + la Directrice

5 agents du service politique de la ville

- 1 chargée de mission
- 2 adulte relais
- 2 PRE

La Communauté de communes Grand Orb poursuit sa politique d'intégration des agents contractuels. En 2023, plusieurs agents contractuels seront stagiaires.

Saisonniers 2023 :

Durant l'été 2023 la Communauté de communes aura recours aux emplois saisonniers afin de permettre l'organisation et la continuité des services.

Chaque année environ 16 agents saisonniers interviennent au sein des services pour une durée moyenne de 2 mois.

Pour la majeure partie d'entre eux, il s'agit de jeunes étudiants résidents sur notre territoire et qui recherchent un emploi d'été.

- Base de loisirs : 6 agents
- Grand Orb Environnement : 4 agents
- Musée : 2 agents (de mai à octobre)
- Accueil de Loisirs Sans Hébergement : 4 agents

Les recrutements pour l'année 2023 :

Dans le cadre des départs à la retraite :

- 2 agents mis à disposition de l'EPIC Office de Tourisme Grand Orb quittent nos effectifs (1 agent au 1^{er} janvier 2023, 1 agent au 1^{er} juillet 2023)

Leur remplacement est assuré par l'EPIC (CDD ou CDI de droit privé) et n'impacte pas la masse salariale de la collectivité.

Grand Orb Environnement :

Recrutement de 2 agents ambassadeurs de tri dans le cadre de la mise en place de la collecte des bio-déchets.

Le but étant d'informer et d'inciter les habitants du territoire de Grand Orb à trier correctement les bio-déchets dans le cadre d'une politique environnementale et de développement durable.

Il s'agit de 2 contrats d'une durée de 10 mois.

Recrutement fin 2023 d'un mécanicien supplémentaire pour faire face aux besoins du service.

Divers remplacements suite à congés de longues maladies :

Deux services sont impactés par l'absence d'agent dont l'état de santé nécessite un arrêt de longue maladie.

Il faut prévoir leur remplacement pour assurer la continuité des services.

Notre souscription au contrat risques statutaires nous permet de percevoir le remboursement de la rémunération versée aux agents en arrêt de travail.

Coût estimé du remplacement 60 000 €

Adhésion CDG34

Augmentation du coût de diverses adhésions au CDG34 (COS, médecine préventive, risques statutaires)

Soit + 7 000 €

Revalorisation du point d'indice au 1^{er} juillet 2022 :

Si la revalorisation du point d'indice répond aux attentes légitimes des agents, l'impact sur les finances locales est évident.

En effet, la revalorisation du point d'indice représente pour la Communauté de communes Grand Orb environ 90 000 euros pour l'année 2023 plus la prise en compte du GVT (Glissement Vieillesse et Technicité).

ANNEXES DU RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

ANNEXE 1 Investissement – les engagements pluriannuels

ANNEXE 2 Vision consolidée des CA 2022

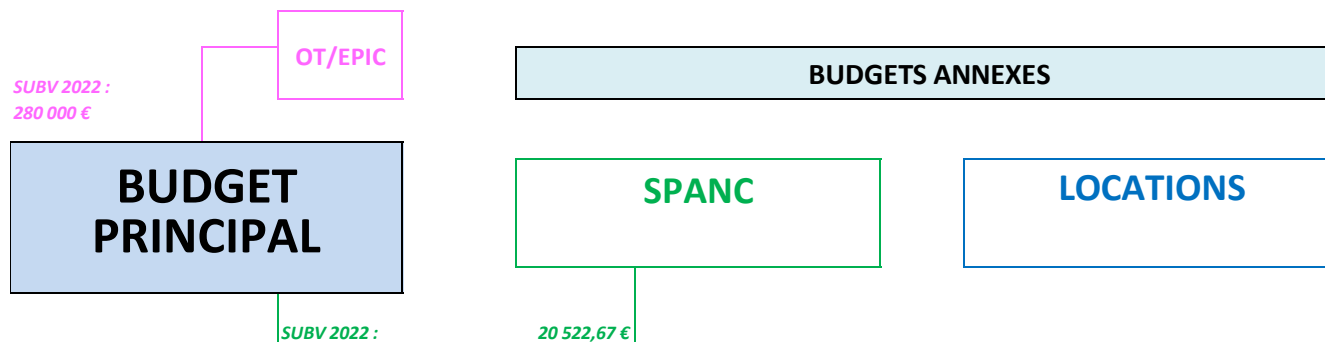
PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS (PPI)

ANNEXE 1

NATURE DE L'OPERATION	CA 2022	REPORTS	CREDITS 2023	CREDITS 2024	CREDITS 2025
Espace culturel Baldy	354 714,07 €	391 285,00 €	660 000,00 €		
Fonds friche site Bourgès	4 712,00 €	605 288,00 €		650 000,00 €	
Fonds concours (projets)	143 067,23 €	230 905,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €
Equipements techniques mutualisés	29 653,16 €		40 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €
Equipements de déchèterie et bennes	121 296,00 €	18 192,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €
Collecte sélective bacs et colonnes à verre	30 195,60 €	- €	60 000,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €
Aire de broyage	- €	- €	100 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €
Bornes enterrées			210 000,00 €	210 000,00 €	
Collecte biodéchets et compostage	10 335,60 €	118 163,00 €	20 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €
Véhicules - camions	76 060,00 €	398 940,00 €	249 600,00 €	180 000,00 €	180 000,00 €
Mise en conformité quai de transfert de Taussac	315 577,89 €	253 142,00 €		- €	- €
Fonds concours (cache conteneurs)	15 025,00 €	612,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
Opérations sur digues (études/travaux) GEMAPI	213 092,87 €	238 976,00 €		200 000,00 €	100 000,00 €
Aides à immobilier d'entreprises	20 180,29 €		60 000,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €
Aide maintien commerces essentiels (fonds concours)		30 000,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €
Aménagement Base de loisirs	58 833,35 €		617 300,00 €	50 000,00 €	200 000,00 €
Aménagement des aires de camping-cars	365 270,62 €	78,00 €	546 000,00 €		
PLUI	121 125,40 €	18 360,00 €	37 000,00 €	73 000,00 €	150 000,00 €
Etude schéma directeur eau			720 000,00 €	485 000,00 €	
Etude schéma directeur assainissement			360 000,00 €	368 400,00 €	
TOTAL	1 879 139,08 €	2 303 941,00 €	3 999 900,00 €	2 716 400,00 €	1 130 000,00 €

VISION CONSOLIDEE CA 2022

ANNEXE 2



CUMUL SUBV PARTICIPATION DEFICIT CA 2022	
BUDGETS ANNEXES	20 522,67
OFFICE TOURISME	280 000,00
TOTAL	300 522,67

FONCTIONNEMENT

Excédent 2022 :	1 377 489,05
Excédent antérieur :	2 340 867,79
CUMUL	3 718 356,84

INVESTISSEMENT

Excédent 2022 :	1 106 766,86
Excédent antérieur :	2 901 819,43
CUMUL	4 008 586,29

RESULTAT GLOBAL CUMULE	7 726 943,13
solde RAR	-1 331 834,00
RESULTAT GLOBAL CLOTURE	6 395 109,13

FONCTIONNEMENT

Excédent 2022	0,00
Excédent antérieur :	0,00
CUMUL	0,00

INVESTISSEMENT

Excédent 2022	0,00
Excédent antérieur :	3 168,35
CUMUL	3 168,35

RESULTAT GLOBAL CUMULE	3 168,35
solde RAR	0
RESULTAT GLOBAL CLOTURE	3 168,35

FONCTIONNEMENT

Excédent 2022	39 015,37
Excédent antérieur :	117 696,58
CUMUL	156 711,95

INVESTISSEMENT

Déficit 2022	-39 929,50
Excédent antérieur :	81 828,32
CUMUL	41 898,82

RESULTAT GLOBAL CUMULE	198 610,77
solde RAR	-39 680,00
RESULTAT GLOBAL CLOTURE	158 930,77

CUMUL RESULTAT TOUS BUDGETS HORS OT

FONCTIONNEMENT

2022	1 416 504,42
REPORT EX ANTERIEUR	2 458 564,37
CUMUL	3 875 068,79

INVESTISSEMENT

2022	1 066 837,36
REPORT EX ANTERIEUR	2 986 816,10
CUMUL	4 053 653,46

RESULTAT GLOBAL CUMULE	7 928 722,25
solde RAR	-1 371 514,00
RESULTAT GLOBAL CLOTURE	6 557 208,25